



Mariage d'un étranger hors UE en france

Par Visiteur

Bonjour,

Mon ami étranger hors UE, 56 ans et moi même française 52 ans souhaitons nous marier en France au mois de juin. Je suis salariée et mon ami a obtenu l'accord de la faculté de la ville où je suis domiciliée pour une reprise d'études pour la rentrée sept 2010 en master droit en tant que stagiaire de formation professionnelle. Mon ami a des revenus faibles par virement mais a économisé 5 000 euros sur son compte régulièrement, suite à des ventes de biens. Il envisage également de vendre d'autres biens pour acheter un appartement à louer ou en résidence secondaire pour nous (si cela peut favoriser une obtention de visa)

La mairie de ma ville est disposée à nous marier et y est favorable. Mon ami a un rendez vous au consulat dans son pays mardi prochain. Nous sommes sérieux et sincères (je sais bien que tous disent cela ...) Ce rendez vous est très important pour nous. Nous voyons 2 possibilités :

- mon ami demande un visa de 6 mois "visiteur" en expliquant clairement qu'il veut se marier avec moi en France; il a une attestation d'accueil que je lui ai établie pour 3 mois; je peux envoyer un courrier en parallèle ou un document de mairie si c'est souhaité (?)

- mon ami peut demander (nous étions partis sur cette idée) un visa court séjour de 3 mois et nous nous marierions pendant cette période : seuls soucis : le visa paraît très difficile voire impossible à obtenir, 3 mois peuvent être trop justes pour accomplir les formalités de mariage (vu avec la mairie, délai de 21 jours d'obtention du certificat de coutume au consulat de ce pays en France, délai se rajoutant en préalable aux autres délais incompressibles, publication des bans, audition des époux (délai assez long car peu de personnel et période de vacances). De plus, au bout de 3 mois, mon futur mari est obligé de partir dans son pays alors qu'il a eu la grande chance d'être sélectionné et pouvoir reprendre ses études dans ma ville pour la rentrée 2010 seulement.

Quels visas offrent le plus de chances d'obtention ? le court séjour ou le visa visiteur ?

Le fait de dire que nous allons nous marier ne va-t-il pas entraîner un refus systématique de visa (peur légitime que l'étranger ne rentre pas dans son pays au terme du droit au séjour accordé) ?

Que nous conseillons-vous qui a déjà fonctionné pour d'autres couples dans le même cas que nous ?

Merci beaucoup de votre conseil si vous pouvez en donner un.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Quels visas offrent le plus de chances d'obtention ? le court séjour ou le visa visiteur ?

Je me permets une prévision. Dorénavant le visa de 6 mois est de moins en moins délivré.

De ce fait votre ami doit solliciter un visa court séjour (inférieur à 3 mois) appelé visa touristique.

Le fait de dire que nous allons nous marier ne va-t-il pas entraîner un refus systématique de visa (peur légitime que l'étranger ne rentre pas dans son pays au terme du droit au séjour accordé) ?

Non bien au contraire en principe le fait de préciser que vous le visa est demandé pour un mariage favorise la délivrance du visa. En fait lorsque vous serez marié votre mari sera contraint de retourner dans son pays d'origine afin de solliciter un visa long séjour car sans ce visa il ne pourra faire une demande de carte de séjour vie privée et familiale.

Je comprends que les délais puissent être problématiques mais malheureusement, et cela peut paraître illogique, vous devez prévoir la date du mariage afin de demander le visa.

En toute honnêteté je ne vois pas pour quelle raison le visa lui serait refusé. Votre mariage paraît sincère d'un point de vue objectif notamment en raison de votre absence de différence d'âge.

Ce que votre compagnon peut également faire s'il a une inscription dans une université française est de solliciter un visa étudiant. Ceci étant ce visa lui sera peut-être refusé du fait de son âge.

Le mieux est donc de faire une demande de visa court séjour et de vous marier. ensuite votre mari repart pour faire une

demande de visa long séjour.

L'autre solution serait de vous marier dans son pays mais les formalités sont plus longues.

Cordialement